

Retrait de la Légion d'Honneur

Qui êtes-vous pour juger ?



Dans une lettre ouverte au Grand Chancelier de l'Ordre de la Légion d'Honneur et du Mérite, Claude Fischer Herzog dénonce la règle selon laquelle celui-ci peut seul faire et défaire les Chevaliers ou les Officiers. En proposant de rendre ses médailles, elle exprime son soutien et sa solidarité au Président Sarkozy, sanctionné au nom de cette règle dont le Grand Chancelier se réclame être le garant. Mais toute règle ne repose-t-elle pas sur des principes moraux ? Le Grand chancelier a certainement jugé que cette règle « automatique » est moralement juste. « Qui êtes-vous pour juger ? » lui a-t-elle demandé. Il n'est pas nécessaire d'aimer Nicolas Sarkozy pour dénoncer l'indignité d'une décision négligeant l'engagement de notre ancien Président et son action pour la Nation, et faisant perdre du même coup la valeur du symbole et du sens que pouvait représenter cette distinction.

En rendant mes insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur et de Chevalier de l'Ordre national du Mérite, j'exprime ma solidarité avec Nicolas Sarkozy. Déjà sanctionné par le verdict populaire, ce qui peut sembler normal, il l'a été par les juges – ce qui au regard de l'acharnement qu'il a vécu pourrait nous interroger - et il l'est maintenant par la Grande Chancellerie qui peut se réclamer d'une vieille règle pour retirer sa médaille à Nicolas Sarkozy, sans même tenir compte de l'avis du Président en exercice.

Il faut obéir aux règles me dira-t-on ! Mais outre qu'elles régissent tout, le pays, l'Etat, nos institutions, nos associations, elles peuvent être édictées par quelques-uns au nom de l'ordre moral, sans jamais être discutées, encore moins explicitées. Or, la règle doit reposer sur un affectio societatis et les valeurs qui le sous-tendent...

Cette règle – on devrait plutôt parler d'une sanction symbolique grave qui surenchérit à la décision de justice – qui s'applique contre le Président Sarkozy ne tient pas compte de l'homme, de son engagement pour son pays au service de l'intérêt général, et de son action qu'on peut certes contester, je ne suis pas moi-même une inconditionnelle. J'ai été décorée de la Légion d'Honneur pour mon action pour l'Europe – contente de l'avoir été et de la

partager avec mes compagnons de route – et je peux affirmer que le Président Sarkozy a contribué à redonner fierté et grandeur à la France dans une Union européenne qui tombait en discrédit.

Je ne parlerai pas de son action face à la crise de 2008 et celle de l'Union économique et monétaire pour sauvegarder l'Union et le modèle social français, ni de celle qu'il a déployée dans le monde, certaines ayant été certes problématiques, je pense à celle menée en Libye par exemple que je n'ai pas soutenue. Mais là n'est pas le problème. Car les actions des présidents ne sont pas toutes louables, et il faudrait alors retirer leurs médailles à tous. Ceux qui n'ont pas été jugés de leur vivant reposent en paix, leur médaille autour du cou !

Le Grand Chancelier n'était pas obligé d'appliquer cette règle qui l'autorise ainsi à juger et à sanctionner - sans possibilité d'appel - le Président Sarkozy. Je n'ose imaginer un seul instant qu'il puisse être comparé à Pétain qui a livré les Juifs à l'Allemagne et soumis la France à Hitler.

J'ai souhaité que la Société des Membres de la Légion d'Honneur dont je suis membre, réunie en Assemblée Générale le 17 juin 2025, demande au Grand Chancelier de retirer cette règle inique. Mais il m'a été répondu par le président de séance de le faire moi-même, ce que j'ai fait... tout en regrettant que notre illustre assemblée ne se joigne à moi. Trop politique ! Oui sans doute. Dans un article signé dans le Figaro du 24 juin, le Grand Chancelier – qui assume sa décision - se réjouit de l'introduction d'une nouvelle règle d'initiative citoyenne. C'est donc comme citoyenne que je lui ai fait part de ma propre décision et de mon interrogation.

Car on est en droit de s'interroger sur le pouvoir du Grand Chancelier qui – au nom d'une règle ancienne – peut juger notre ancien chef de l'Etat en rajoutant à la décision de justice, le déshonneur moral. Au nom de quoi ? « De la règle » répète-t-il à l'envi.

L'indignité n'est pas du côté du Président sanctionné, mais elle est du côté de la règle appliquée au nom de l'ordre moral.

On n'ose imaginer par ailleurs que cette sanction vienne définitivement salir un homme pour l'empêcher d'avoir une once de velléité de jouer encore un rôle pour son pays. La bataille des idées en France se réduit maintenant un peu trop facilement à la sanction de juges – ou du Grand Chancelier - qui privent ainsi nos hommes et femmes politiques de toute possibilité de la mener.

Nicolas Sarkozy a décidé de faire appel à la Cour européenne des Droits de l'Homme et j'espère que l'Europe exprimera sa reconnaissance au Président français qui peut rester fier de son engagement et de son action. Et quoiqu'on en pense, sa combativité est un exemple. S'il doit perdre sa médaille, alors, la Légion d'Honneur perd de sa valeur symbolique et de son sens, et c'est avec toute ma solidarité que je renonce à la mienne.

Paris le 30 juin 2025

Mme Claude FISCHER HERZOG

Présidente d'honneur de Confrontations Europe
Directrice d'ASCPE, Les Entretiens Européens et Euraficains
Présidente d'OpenWorld-Regards croisés